

République Française
 Département des Ardennes
Commune de SORMONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2025

Référence
10_2025

Objet de la délibération
Vote du BP 2025 budget Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
20/02/2025

Date d'affichage
20/02/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Le : 19/03/2025

Et

Publication ou notification du :
 20/03/2025

L'an 2025 et le 19 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme DONGE Christine, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LINGAT Nicole à M. RABIN Patrice, MM : SONZOGNI Jean-Luc à M. LEHEUTRE Bruno, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance:

Absent(s) : Mme MAURICE Valérie, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. RABIN Patrice

Objet de la délibération : **Vote du BP 2025 budget Eau & Assainissement**

M. le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les lignes budgétaires du Budget Primitif 2025 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 234 378.48 €
- Section d'investissement : 237 543.92 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et donne tout pouvoir au Maire d'exécuter le Budget Primitif 2025 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 20/03/2025

Le Maire
 François DENEUX

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 008-210803904-20250319-10_2025-DE

Berger
Levrault